

In memoriam : mme Henry Lotz : (1859-1931)

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 360

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crés de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER... » 8.—

Le numéro... » 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

« Dites-moi, je vous prie, comment on peut discuter si la femme est l'équivalente de l'homme? Comme si la mère n'était pas l'équivalente du père, la mère qui a donné la vie à l'enfant? Quand un homme aime en vérité, comment pourrait-il aimer un être plus bas que lui? Moi, je ne vois pas la différence entre les facultés des hommes et celles des femmes. »

Président T. MASARYK.

Nationalité de la femme mariée

La Commission consultative sur la nationalité créée par une résolution du Conseil de la S.d.N. s'est réunie à Genève, du 2 au 6 juillet dernier, pour préparer le rapport que, conformément à cette même résolution du Conseil, le Secrétaire général transmettra à l'Assemblée plénière de septembre prochain, en annexe à son propre rapport. C'est la première fois que le Conseil de la S.d.N. a décidé officiellement de consulter les femmes organisées sur une question qui les touche directement; et si nous sommes fières en tant qu'organisations que nos représentantes, M^{lle} Avril-de-Sainte-Croix et M^{lle} Gourd, soient membres de la Commission contre la traite des femmes et pour la protection de l'enfance, nous relevons d'autre part que cette Commission sur la nationalité, ainsi constituée, peut aussi créer un précédent intéressant.

M. Buero, directeur de la Section juridique de la S.d.N., nous souhaita la bienvenue dans la pièce ouverte sur le lac, mise à notre disposition par le Secrétariat; et M^{lle} Maria Véroine, la plus ancienne des femmes avocates, lui répondit brillamment, en assimilant notre Commission à ces Comités d'experts, occasionnellement réunis par la S.d.N. Ensuite, et à l'unanimité, notre Commission désigna M^{lle} Véroine comme présidente, et Miss E. Evans (Grande-Bretagne) comme secrétaire. Ce journal a déjà donné la liste des seize déléguées des huit organisations internationales féminines membres de la Commission, auxquelles s'adjoignirent un certain nombre de suppléantes.

Le rapport finalement adopté par la Commission débute par l'exposé suivant:

Réalisant les conséquences étendues intéressant les femmes — aussi bien vers une plus grande indépendance que vers un plus grand assujettissement — que peut avoir le projet de codification de droit international de la S.d.N., et qui peut conduire à l'établissement d'un Code universel, cette Commission présente l'exposé suivant au sujet de la Convention sur la nationalité élaborée par la Conférence de Codification de La Haye en 1930, et qui doit former la première section du Code projeté:

1. Cette Commission déclare qu'elle est opposée à la Convention de La Haye sur la nationalité, en tant qu'elle crée des différences entre hommes et femmes au point de vue de la nationalité.

2. Cette Commission désire appuyer la proposition déposée devant la Conférence de Codification de La Haye par la délégation du Chili, au sujet d'une entente mondiale sur la nationalité, proposition formulée en ces termes:

« Les Etats contractants sont d'accord que lors de la mise en application de cette Convention, il n'y aura aucune distinction basée sur le sexe dans leur législation et son application relatives à la nationalité.

3. Cette Commission enfin demande instamment à l'Assemblée de la Société des Nations de prendre les mesures nécessaires pour:

1. considérer à nouveau la Convention de La Haye sur la nationalité;

2. pour soumettre à la ratification des gouvernements une nouvelle Convention basée sur le principe de l'égalité entre hommes et femmes en ce qui concerne la nationalité.

Citant ensuite les articles 8, 9, 10 et 11 de la Convention de La Haye sur la nationalité relatifs aux femmes, le rapport continue ainsi:

« Ces articles, qui ont surtout pour but de prévenir l'apatridie et la double nationalité, constitueraient, s'ils étaient ratifiés, la reconnaissance dans une Convention internationale de l'antique idée de la subordination de la femme en matière de nationalité. En outre, et il faut le relever, ces articles sont en contradiction avec le point de vue exprimé par la Recommandation VI, concernant la nationalité des femmes, recommandation également adoptée par la Conférence de La Haye. »¹

¹ Cette Recommandation, on s'en souvient, engage les Etats à examiner s'il ne leur serait pas possible d'établir dans leur législation nationale le principe de l'égalité des sexes en matière de nationalité, en prenant en considération les in-

Notre rapport déclare ensuite que « l'inclusion dans la Convention de la Haye d'articles donnant à la femme une position inférieure est une affaire de toute gravité, l'influence psychologique d'une telle Convention sur la situation légale de la femme à travers le monde s'ajoutant ainsi aux nombreuses difficultés pratiques qu'impose à la femme la reconnaissance d'un système, qui peut la priver, soit de ses droits politiques, soit de la protection de son gouvernement, aussi bien chez elle qu'en pays étranger, et faire d'elle une étrangère dans son pays natal; qui peut aussi, dans bien des cas, la priver des avantages d'une assurance et d'une assistance officielles, et lui rendre impossible de remplir une fonction publique, d'exercer une profession, d'obtenir un emploi rémunéré, et d'entrer en possession d'un héritage ». Démontrant ensuite que la première codification du droit devrait être inspirée du plus haut idéal, et devrait soutenir sans équivoque le principe d'égalité entre hommes et femmes, notre rapport déclare que cette codification ne pourra recevoir l'appui des femmes si elle cristallise cette idée d'infériorisation de la femme; et qu'un appui, en matière de codification des lois sur la nationalité tout spécialement, ne lui viendra pas non plus, sous sa forme actuelle, des pays formant une bonne partie du monde, et où existe déjà dans une large mesure l'égalité entre hommes et femmes quant à leurs droits à leur propre nationalité.

La Convention de La Haye ne pourra entrer en vigueur que lorsque dix Etats l'auront signée. Or, jusqu'à présent, seuls la Norvège et Monaco y ont apposé leur signature. Les Etats-Unis d'Amérique ont donné comme une de leurs raisons d'opposition à cette Convention le fait qu'elle infériorise les femmes. Le rapport marque ensuite l'évolution de la situation de la femme relativement à sa nationalité, évolution exposée au long dans une remarquable annexe au rapport, qui groupe en différentes catégories les Etats qui ont donné à la femme l'égalité complète, l'égalité partielle, ou simplement une forme ou une autre d'amélioration à sa situation. La Commission vota un vœu enthousiaste de remerciements à Miss Paul pour cet admirable travail documentaire. Le rapport mentionne également tous les efforts accomplis par les femmes elles-mêmes depuis 1905 pour modifier leur législation nationale sur ce point, et qui ont été dans bien des cas couronnés de succès.

(La suite en 3^{me} page.)

Vacances...

Comme chaque année, le Mouvement interrompra sa parution pendant le mois d'août, ceci afin de permettre à la Rédaction comme aux collaborateurs réguliers de goûter, eux aussi, à ce repos de vacances, si nécessaire à la santé physique et morale de tous les travailleurs. Notre prochain numéro paraîtra donc le 5 septembre.

Seule, notre Administration (14, rue Micheli-du-Crest, Genève) continuera à fonctionner durant ce mois, et enregistrera avec joie tous les abonnements nouveaux que l'on voudra bien lui adresser, de même qu'elle répondra à toutes les demandes de vente au numéro, ou d'envoi de numéros spécimens, ou encore de numéros gratuits à distribuer. Prière de formuler toutes ces demandes par écrit.

térêts des enfants, et spécialement de décider qu'en principe la nationalité de la femme mariée ne doit pas être modifiée sans son consentement, ni par le simple fait de son mariage, ni par aucun changement dans la nationalité de son mari. Si nous ne faisons erreur, c'est spécialement à l'initiative de la délégation belge à la Conférence de La Haye, et de M^{lle} Marcelle Renon, avocate qu'on la doit. (Réd.)

Les élections hongroises et les femmes

Les récentes élections hongroises ont fait entrer deux femmes à la Chambre des députés de ce pays: la baronne Orosdy, monarchiste, et M^{lle} Kethly, socialiste, qui y siégeait déjà.

Lire en 2^{me} page:

Un Bureau féministe à Genève pendant l'Assemblée de la S.d.N.

Carrières féminines: les carrières juridiques.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Pour le désarmement.

Kuo Min: La nouvelle loi chinoise sur le statut familial.

La Conférence internationale pour l'enfance africaine.

Correspondance, Congrès, Nouvelles des Sociétés, Carnet des réunions de l'été.

En feuilleton:

R. W.: « Debrit's Party. »

Croquis. — Notre Bibliothèque.

Les Etats-Généraux du féminisme français

Nous sommes bien en retard pour parler à nos lecteurs de ces grandes assises annuelles du féminisme français, tenues cette fois-ci dans le cadre attirant de l'Exposition coloniale, les 30 et 31 mai dernier, et qui, tout naturellement, ont été consacrées à cette double question, dont le choix s'imposait: La femme aux colonies: l'Européenne. L'Indigène.

Notre excellent confrère, La Française ayant publié, dans ses numéros parus en juin et juillet, soit des résumés, soit le texte *in extenso* de plusieurs des rapports présentés, nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient en savoir davantage que ce que la place dont nous disposons nous permet de dire aujourd'hui. Signalons tout spécialement le rapport de M^{lle} Karpelès, bibliothécaire à Phnom-Peny, sur la situation de la femme française en Indo-Chine; et ceux de la Sœur André des Sœurs-Blanches et de M^{lle} Rachel Dogimont sur l'action des femmes missionnaires aux colonies, et notamment en Afrique du Nord et au Congo, qui émeurent aux larmes l'assistance par le souffle de foi et d'apostolat qui les inspirait. On entendit encore M^{lle} Letellier, présidente de la Croix-Rouge à Saint-Louis, sur le Sénégal; H. Célarie collaboratrice de la Revue des Deux-Mondes, sur le Maroc; Chivas-Baron, écrivain, dont le rapport riche en faits peu connus souleva le plus vif intérêt; Alquier, directrice des fouilles de Constantine; Marius-Leblond, sur la situation de la femme indigène en Afrique Equatoriale et à Madagascar; Maspero, sur l'Indochine; G. Hardy femme du directeur de l'Ecole Coloniale de Paris; des femmes médecins d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, etc. La présence à Paris du Bureau du Conseil International des Femmes permit en outre à Lady Aberdeen et à ses collègues de participer à ces journées, auxquelles assista également Mrs. Corbett Ashby, de passage à Paris en revenant de Yougoslavie.

Une série de vœux furent votés en conclusion des différents rapports. Mentionnons surtout ceux qui ont trait au développement des œuvres sociales dans les colonies, à la formation d'infrastructures spécialement préparées pour le travail qui les attend là-bas, à la lutte contre l'alcoolisme, au cinéma, aux enfants assistés; puis, en ce qui concerne la situation de la femme indigène, à l'amélioration des conditions de vie de la femme kabyle, aux écoles féminines indigènes, à la situation des enfants métis dans certaines colonies, etc. Enfin, M^{lle} Avril-de-Sainte-Croix, qui présida ce Congrès après l'avoir organisé, fit voter un vœu, adopté par acclamations, et réclamant le suffrage féminin (lui toujours, lui partout!) pour toutes les femmes françaises.

Une des conséquences immédiates de ces réunions semble devoir être la création par le Conseil National des Femmes françaises d'une Com-



(Cliché Mouvement Féministe)

M^{lle} Henriette CELARIE

L'une des oratrices des Etats-Généraux du Féminisme français

mission coloniale destinée à travailler en collaboration avec toutes les organisations qui s'occupent du sort de la femme aux colonies. Nous ne saurions trop nous féliciter de cette décision, car ce que nous avons pu apprendre sur la situation des femmes dans certaines contrées de l'Afrique, en Kabylie notamment, nous a prouvé l'urgence nécessaire pour les femmes européennes des pays colonisateurs de prendre l'initiative d'une énergique campagne en faveur de malheureuses créatures, trop souvent encore traitées comme de véritables esclaves.

M. F.

IN MEMORIAM

M^{lle} Henry Lotz (1859—1931)

Encore une figure bien connue dans les milieux féministes et féminins genevois qui disparaît. M^{lle} Lotz, qu'une grippe vient d'enlever en peu de jours, était en effet un membre zélé de l'Union des Femmes, de l'Association pour le Suffrage, de la Ligue des Femmes suisses contre l'alcoolisme, des Commissions féminines des Coopératrices, du Comité du Foyer de l'Ecole sociale, d'autres Sociétés encore, dont elle suivait assidûment toutes les séances, avec une régularité et une conviction qu'aucune fatigue ne pouvait ralentir. Mais sa principale activité était à la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, dont elle présidait encore au moment de sa mort, et depuis bien des années, la Section genevoise, s'intéressant vivement à tout le travail d'ordre pratique et philanthropique de ce groupement. Qu'il s'agisse de collecter des vêtements usagés, de faire une campagne de propagande pour les auto-ciseurs, de s'occuper des somnoliers d'une cantine de fête, de remettre des diplômes aux anciennes domestiques, elle était toujours prête à payer de sa personne, de même qu'elle tenait à représenter toujours sa Société aux réunions collectives des organisations genevoises féminines ou mixtes: Cartel d'Hygiène sociale et morale, Commission d'études pour une Maison de la Femme, Commission des Assurances de l'Union des Femmes, Commission du taylorisme ménager, Commission pour l'apprentissage ménager, Commission de l'Exposition genevoise du Travail féminin, Groupement des œuvres d'assistance... combien n'en oubliions-nous pas. Sachant bien l'allemand, puisqu'elle avait habité Zurich avant son mariage, elle représentait aussi presque toujours elle-même sa Société aux grandes réunions féminines nationales, à l'Assemblée de l'Alliance des Sociétés féminines, à celle de la Société d'Utilité publique, ne reculant pour cela devant aucun voyage à travers le pays. Enfin, c'était encore à titre de présidente de cette même Société qu'elle avait siégé pendant



bien des années à la Commission scolaire officielle du canton de Genève, dont elle n'avait, au moment de sa démission, manqué aucune séance.

Son activité privée d'ailleurs, dans sa famille dans son voisinage, dans sa maison, dans son jardin, était aussi étendue et constante. Bienveillante et accueillante, elle formait le centre de réunions de couture très appréciées des voisines (c'est sa maîtresse de banlieue, qui ressentait vivement son départ, et qui n'oubliait pas la part sympathique qu'elle savait prendre à leurs deuils et à leurs chagrins. Et notre journal, dont elle fut une abonnée fidèle dès les débuts, tient à rappeler ici le souvenir de cette femme de bonne volonté, et s'associant au deuil de ses proches, à s'incliner respectueusement devant sa tombe.

E. Gu.

Le Colonel Feyler féministe

Notre collaboratrice, M^{lle} Susanne Bonard écrit dans la Tribune de Lausanne les lignes suivantes:

Les féministes vaudoises tiennent à apporter sur la tombe du colonel Feyler, une modeste gerbe de fleurs et le tribut de leur reconnaissance. Elles n'oublient pas que le disparu fut de leurs amis et qu'il l'affirma avec le courage tranquille qui le caractérisait. C'était un partisan du vote des femmes, et à plusieurs reprises, il l'a dit dans ses articles. Sa sœur, M^{lle} Marie Feyler n'est-elle pas une de nos pionnières? N'a-t-elle pas siégé longtemps dans le comité lausannois pour le Suffrage féminin?

Parmi tant de souvenirs qui évoquent le colonel Feyler, il en est un qui le montre dans une chambre de clinique, et qui fait revivre l'accueil cordial du malade, son regard clair, sa conversation si intéressante; puis, c'est la main tendue vers la feuille de pétition, qu'on lui présente sans avoir besoin de dire un mot, puisque c'est un ami de toujours. Et la satisfaction d'emporter avec le réconfort d'une belle leçon de vaillance, la précieuse signature. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, c'est entendu; il est néanmoins des signatures qui en valent beaucoup d'autres; il est des appuis qui consolent de l'indifférence et de la mauvaise foi.

S. B.

Pour la prochaine Assemblée de la Société des Nations

Un Bureau féministe international à Genève

Chaque année, les femmes de tous pays se dirigent plus nombreuses vers Genève, quand le mois de septembre ramène dans cette ville l'Assemblée plénière de la Société des Nations; car de plus en plus l'intérêt porté aux questions traitées par celle-ci va grandissant, et de plus en plus on comprend, partout où l'on se préoccupe de problèmes féminins internationaux, que c'est souvent par la voie de l'organisme de Genève, et en tout cas avec son appui, que l'on trouve le mieux leur solution. Le fait que l'Assemblée de 1931 aura à s'occuper de deux questions en tout cas qui tiennent à cœur aux Sociétés féminines, soit de la nationalité de la femme mariée, et des préparatifs de la Conférence de Désarmement, augmentera sans doute encore cette année le

nombre des visiteuses. Il faut se rendre compte aussi que la présence à Genève d'hommes politiques de tous les pays facilite grandement aux organisations féminines les démarches collectives; et enfin, que de si nombreux Congrès, Conférences, etc. gravitent autour des sessions de l'Assemblée et de ses Commissions, que quiconque veut bénéficier de l'élargissement d'horizon de la vie internationale moderne tient à passer au moins quelques jours à Genève en septembre.

Comme chaque année depuis cinq ans, l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes se préoccupe d'offrir à ces visiteuses, et aussi bien à celles qui viennent à Genève pour la première fois qu'aux habituées de longue date, un centre de rencontres accueillant et commode. Elle ouvrira donc, pendant tout le mois de septembre, un Bureau temporaire dans le même local que l'an dernier, soit 6, rue de Saussure, au premier étage, à proximité si immédiate de la Salle des Assemblées, qu'il est possible d'y venir passer quelques instants pendant la traduction d'un discours! Comme les années précédentes, on trouvera à ce local des cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S. d. N., des renseignements sur la S. d. N., sur le mouvement féministe international, sur Genève, des adresses de féministes de passage, des journaux féministes, etc. Tous les jours, à 4 heures, le thé y sera offert aux visiteuses, qui pourront utiliser aussi ces locaux pour leurs rencontres d'affaires; et enfin des réceptions officielles ou familières, et des conférences sur des sujets d'intérêt féministe en relations avec la S. d. N., y auront lieu deux ou trois fois par semaine. Le fait que le Comité de l'Alliance se réunira à Genève en septembre vaudra aussi à ce Bureau (que dirigera M^{lle} Gourd, la représentante des organisations féminines au Comité de protection de l'Enfance de la S. d. N.) la présence de plusieurs personnalités féministes, et parmi elles Mrs. Corbett Ashby, Présidente internationale; Adèle Schreiber, députée (Allemagne); Plaminkowa, sénateur (Tchécoslovaquie); Rosa Manus (Hollande); Malaterre-Sellier (France); D. von Velsen (Allemagne); Sterling (Grande-Bretagne); Bompas, la secrétaire bien connue du Bureau de l'Alliance à Londres, etc., etc.

Toutes les lectrices de ce journal qui auront l'occasion de venir à Genève entre le 1^{er} et le 30 septembre sont donc chaudement invitées à profiter des services de ce Bureau, et à s'y annoncer dès leur arrivée, l'accueil le plus cordial leur y étant réservé.

Carrières féminines

Les carrières juridiques

(Suite et fin.)¹

PRATIQUE.

Les domaines dans lesquels les juristes peuvent trouver une occupation sont plus nombreux que pour les autres études universitaires.

L'enseignement universitaire du droit exige une très grande aptitude pour les sciences juridiques. En outre, il faut s'attendre, en choisissant cette carrière, à ne rien gagner pendant longtemps.

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.

d'un beau bleu foncé, dans laquelle se reflètent les rayons du soleil. La traversée de la Manche est exquise; un vent pur et vif vous mord le visage, et au lieu du mal de mer appréhendé c'est le parfait bien-être. Et encore quel tableau que le coucher de soleil sur la mer! Nous débarquons presque à regret, et l'express nous conduit dans la nuit à Londres, ville qui a laissé retomber le voile du mystère sur les promesses de ce qui ne nous sera révélé que le lendemain.

Mercredi 1^{er} juillet.

Notre programme est bien chargé. Dès 9 h. du matin, nous voilà installées commodément dans un autocar. Ce qui nous frappe immédiatement, c'est la circulation intense et permanente. Dans ce dédale de rues, de places, de squares sans fin, une foule d'autos, de taxis, d'autocars, de «bus» circulent l'un derrière l'autre et l'un à côté de l'autre, se tenant si près que l'on a le sentiment que les gros véhicules vont englober les petits. Et pourtant tout est si bien organisé que tout s'arrange paisiblement et simplement, et que l'on vient à bout des pires enchevêtrements. Après avoir traversé un grand pont, nous arrivons à la «Tour de Londres», cette ancienne et vaste résidence royale, transformée aujourd'hui en musée sous la surveillance de la garde anglaise au costume de couleurs si gaies. Nous visitons les cours, les salles où tant de brillantes réceptions eurent lieu autrefois, puis les souterrains où périrent tant de malheureux prisonniers...

L'après-midi, visite au Parlement. Comment exprimer toutes les impressions éprouvées, toutes les observations recueillies? On se ressaisit, parce que l'on perçoit mieux l'idéal, quelquefois va-

DEUX FEMMES AVOCATES SUISSES



M^{lle} Antoinette QUINCHE
(Lausanne)



M^{me} Nelly SCHREIBER-FAVRE (Genève)
(La première femme avocate de ce canton)

Pour la pratique du barreau (reliée dans certains cantons, par exemple à Bâle, au notariat), il faut — au moins dans les villes — posséder une licence ou un doctorat en droit. En outre, la plupart des cantons exigent encore un examen d'Etat. Le droit de pratiquer le barreau dans un canton est valable sur tout le territoire de la Confédération, en vertu de l'art. 5 des dispositions transitoires de la Constitution Fédérale.

Les perspectives sont défavorables actuellement pour l'ouverture de nouvelles études, en raison de l'encombrement de la profession d'avocat. Il est difficile de se faire une clientèle. Il ne faut pas oublier en outre que les avocats ont de gros frais à supporter (loyer, personnel), alors que les recettes peuvent varier d'une année à l'autre. Ils doivent donc posséder une certaine fonds de roulement.

Comme les rapports entre avocats et clients sont basés sur la confiance réciproque, il est important pour les avocats d'entrer en relations personnelles avec les autorités, les sociétés politiques et économiques, les associations, etc.

Ceux qui se destinent à la magistrature doivent bien se rendre compte que c'est une profession fatigante, même pour de fortes personnalités, en raison de la somme de travail qui incombe aux juges (spécialement dans les villes) et de la grande responsabilité qui pèse sur eux.

Les nombreuses places de greffiers, de substituts, et même d'employés aux Offices des tutelles, mènent parfois à la magistrature.

C'est dans l'administration que les juristes trouveront souvent du travail. En outre, à côté des questions supérieures de l'Etat, le service diplomatique et, depuis quelques temps, le service consulaire, leur offrent souvent des places.

Les postes dans l'administration offrent l'avantage d'un traitement sûr et d'une pension. Cependant le traitement y est notablement inférieur

au revenu que peut rapporter une bonne étude d'avocat.

Dans le commerce et l'industrie, on trouve de nombreuses places occupées par des juristes qui préfèrent les questions commerciales aux questions juridiques pures. Les banques, les sociétés commerciales, les sociétés d'assurances, les usines occupent parfois des conseillers juridiques de façon permanente. Mais dans ces places l'activité proprement juridique passe au second plan. Il est vrai qu'elles offrent l'avantage d'un traitement fixe, mais il faut compter avec les possibilités d'un renvoi. D'un autre côté, l'employé peut espérer arriver peu à peu à la direction de l'établissement.

Pour les femmes juristes, la situation est très différente. Il est vrai que la carrière d'avocat est ouverte aux femmes dans toute la Suisse, grâce à un arrêt du Tribunal fédéral. Une femme qui a sa licence ou son doctorat doit être admise aux examens d'avocat dans tous les cantons, et lorsqu'elle a obtenu le brevet d'avocat dans un canton, elle peut ouvrir une étude dans n'importe quel autre canton. Mais, en général, les hommes d'affaires choisissent un homme comme avocat. Par contre, les avocates sont volontiers consultées par les femmes, surtout pour des questions de famille ou de succession. Au point de vue du gain, les perspectives sont moins favorables au barreau pour une femme que pour un homme.

La magistrature est encore fermée aux femmes dans tous les cantons.

Pour ce qui concerne l'administration, on a encore chez nous beaucoup de prévention contre les fonctionnaires féminins, de sorte que ce n'est qu'avec peine que des femmes juristes trouveront des places satisfaisantes.

Une femme juriste qui aurait une certaine

"Debrit's Party" (1)

Récit du voyage suffragiste à Londres par la plus jeune des participantes

Quel est ce groupe de femmes joyeuses, si diverses par l'âge, le milieu, la profession, la langue ou le caractère, arborant toutes un petit ruban aux couleurs suisses, qui vient se former à la gare de Bâle en ce beau jour de fin juin? Ces dames, toutes prévoyantes, emportent allègrement leur bagage à main rempli de jolis clichés ou de chaudes houppelandes. C'est qu'elles vont faire un grand voyage, non pas en Amérique, mais cependant elles vont quitter le continent:

Voyage d'étude à Londres, nous dit leur insigne, voyage organisé par l'A. S. S. F.

A peine avons-nous quitté Bâle qu'une belle campagne prospère et verdoyante s'étend devant nous. Que c'est délicieuse de se laisser emporter vertigineusement vers l'inconnu à travers bosquets, prairies et champs, sous un ciel serein, dans l'éther limpide et pur! On laisse un instant ses pensées vagabonder vers ceux que l'on vient de quitter, puis vers ce que l'on va apprendre à connaître, et l'on se sent vivre d'une manière heureuse. A partir de Laon, paysage plus monotone, qui ressemble à la Flandre; de temps à autre, un rustique moulin à vent voudrait bien nous faire entendre sa douce chanson, mais personne n'a plus d'oreille pour lui. Le train file, file toujours et voici bientôt la mer, une mer

Tel était, nous dit-on, le texte de l'écrit du wagon dans lequel ont voyagé nos suffragistes! (Réd.)

cillant, que le féminisme a de la femme. Le mouvement féministe tend-il vraiment à faire des femmes suisses des femmes de mérite comme les féministes anglaises? Alors courons-y, sans retard et sans hésiter!

Il est admirable de voir comment ces femmes sont reçues au Parlement sur le même pied d'égalité que les hommes, comment elles ont des droits identiques, ce qui paraît là le plus naturel du monde; combien, en outre elles sont des «personnalités», ce qui, certes, est dû à leur haute valeur, soit intellectuelle, soit morale, plus qu'à leur rang ou leur origine, valeur qu'elles mettent intelligemment à profit pour le bien de la femme. En effet, que d'établissements de tous genres, «Settlements», etc. n'avons-nous pas eu l'occasion de visiter les jours suivants, œuvres créées directement ou indirectement grâce à l'intervention de ces personnalités féminines à l'esprit large et dévoué. Vivent les féministes londonniennes!

Nous sommes reçues d'abord par Miss Eleanor Rathbone, à l'amabilité de laquelle nous devons de visiter ce magnifique palais du Parlement, et qui nous procure des cartes afin d'assister à une séance de chacune des Chambres (très intéressant pour celles qui comprennent l'anglais!...) Puis le thé est gracieusement offert par Miss Rathbone et Miss Picton-Turberville, sur la spacieuse terrasse du Parlement au bord de la Tamise. Moment délicieux! où nous faisons connaissance d'autres M. P. (parlementaires) féminines.

2 juillet.

Nous nous délassons, en nous promenant — toujours en autocars — à travers les parcs de la

ville, Hyde Park, Regent Park, et arrivons au site le plus riant de la Tamise. Les rives du fleuve sont bordées de magnifiques propriétés se surpassant les unes les autres. L'assaut, regarde de tous tes yeux, regarde! Si ce n'était nos Alpes, on pourrait se demander ce que les Anglais viennent admirer en Suisse! Bientôt nous arrivons à Windsor, dont nous voyons le château royal, et au retour les parcs grandioses et immenses du château de Hampton, ancienne résidence royale de Henry VIII. Toutes les espèces de roses y sont représentées. Le coup d'œil est splendide!

3, 4 et 5 juillet.

Journées consacrées en grande partie à la visite d'œuvres sociales. D'abord un «settlement» pour enfants en bas âge, écoliers, jeunes filles, femmes de marins ou invalides de guerre. Les portes en sont ouvertes à tous les nécessiteux et tous y sont reçus et nourris. Cet établissement est très bien aménagé: salle de consultation, cuisine, salle à manger, bibliothèque, salle de gymnastique, salle de recueillement, de culte, etc. On voit d'ici la tâche de toutes les femmes s'occupant de cet établissement! Elles s'y dépensent tout entières, aussi leur souhailons-nous ardemment qu'elles et leur œuvre soient bénies et permettent à beaucoup de malheureux sans foyer ou sans affection d'y être relevés et entourés. Les dons sont volontaires, cependant l'Etat pourvoir pour 50 % aux frais d'entretien de ces œuvres. Il existe 30 à 40 «settlements» à Londres. Nous avons également visité un «Club» pour garçons. Vient encore la visite à l'hôpital Elisabeth Garrett Anderson, hôpital pour femmes et enfants. Il est administré et dirigé uniquement par des